

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. M. BIGOT), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme MIRALLES), Amélie NAUDOT (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement, politique de la Ville :

TRANSPORT ET MOBILITE – PROGRAMME DE REHABILITATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS – PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE PROGRAMME

DEL20220912_09

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : P. Quivrin - VU en C° finances du 8/09/2022

La pratique du camping-car (ou autocaravane) a fortement augmenté ces dernières années en France, et notamment depuis la crise du coronavirus.

L'aire de camping-car de Ouistreham, située près du bord de mer, ne répond plus aux nouveaux besoins touristiques et, dans ces conditions, il est apparu nécessaire de la réaménager pour permettre aux camping-caristes d'y séjourner dans de bonnes conditions, à proximité des centres d'intérêt touristique.

Le projet consiste à réhabiliter et remanier l'aire actuelle pour répondre aux nouveaux besoins touristiques, et notamment avec des travaux de déminéralisation de l'aire, installation d'un éclairage LED, révision des flux de circulations, gestion des déchets, élargissement des emplacements de stationnement, ...

Ce réaménagement, qui tend vers le qualitatif plus que le quantitatif, contraint à réduire la capacité d'accueil pour améliorer les conditions de cet accueil ; de 46 places, la capacité passe à 34 places de stationnement réparties comme suit :

- 29 places de 4,00m de large et 8m de long.
- 3 places de 4,00m de large et 10m de long.
- 2 places de 4,00m de large et 11m de long.

Description du projet :

Le site sera végétalisé et déminéralisé, ce qui améliorera le confort des camping caristes et limitera les eaux de ruissellements : les places de stationnement seront de type « evergreen » sur une surface de 1136m², et le projet prévoit également la plantation d'arbres et de haies.

Le projet intègre la modernisation du terminal de paiement, plus adapté et répondant aux nouvelles normes européennes pour le contrôle d'entrée, eau...

Deux bornes de service seront installées : l'une pour les eaux « noires » avec une cuve de récupération de 10m³ et l'autre pour les eaux « grises » plateforme béton avec grille d'écoulement. Ces bornes seront positionnées à proximité de l'entrée de l'aire de stationnement.

Pour le mobilier, deux tables de pique-nique seront implantées, et un cache-conteneurs pour le tri sélectif afin de limiter la pollution visuelle. Un point d'apport volontaire pour le verre sera installé à proximité de l'aire.

Enfin, un bloc sanitaire public sera installé au nord-est du projet, en lisière de la voie douce.

Situé en bord de mer, l'organisation spatiale est revisitée pour assurer une meilleure sécurité entre les différents usagers à proximité de l'aire d'accueil : cyclistes, camping-caristes, promeneurs, automobilistes...

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide pour la création ou la modernisation des aires de camping-cars sur le territoire, qui permet une aide au financement (cf. délibération vue plus loin).

Plan de financement prévisionnel du projet :

COÛT PREVISIONNEL		FINANCEMENT	
Nature des dépenses	Montant en €HT	Type de financement	Montant en €HT
Etudes et maîtrise d'œuvre	24 900,00 €	Fonds de concours de CU Caen la mer	100 000,00 €
Travaux	216 100,00 €		
Matériels - Equipements	30 000,00 €	Autofinancement	192 000,00 €
Frais de concessionnaires	21 000,00 €		
TOTAL HT	292 000,00 €	TOTAL	292 000,00 €
TVA 20%	58 400	FCTVA 16.404%	47 899.68€
		Autofinancement complément TVA	10 500,00€
TOTAL TTC	350 400,00 €	TOTAL	350 400,00 €

Autorisation de programme : 350.400 € TTC

Crédits de paiement TTC :

2022	2023	Total
50 000 €	300 400 €	350 400 €

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- ➔ VALIDE le projet de réhabilitation de l'aire de camping-cars tel que décrit ci-avant,
- ➔ APPROUVE le plan de financement du projet ci-dessus,
- ➔ APPROUVE l'autorisation de programme et les crédits de paiement exposés ci-dessus,
- ➔ AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le